

# 2-2-5 Faciliter l'autonomie dans un logement adapté et aménagé

## Éléments de diagnostic

### LES CONSTATS

- Des logements peu accessibles et mal adaptés au vieillissement de la population pouvant générer des accidents et en particulier des chutes
- Une méconnaissance des dispositifs et des aides mobilisables
- Des difficultés pour les populations marginalisées ou communautaires d'intégrer ces dispositifs

### LES ENJEUX

- Permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de vivre le plus longtemps possible dans leur logement
- Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux
- Informer sur les dispositifs et acteurs existants
- Sensibiliser les différents acteurs du logement aux questions de l'accessibilité pour envisager les réponses à apporter

## Description de l'action

# 1

### Renforcer la sensibilisation et l'information du public

#### QUOI

- Renforcer la Maison Bleue 41 dans son rôle d'information, de sensibilisation et d'orientation
- Accroître les partenariats de la Maison Bleue 41 avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'habitat afin de procéder à un meilleur repérage des logements inadaptés
- Identifier toutes les institutions et personnes ressources

#### COMMENT

- Communiquer sur la Maison Bleue et ses missions à travers son site internet, des plaquettes, lors de journées d'informations pour le public et pour les professionnels lors de présence sur les salons et forums.
- Coordonner les réseaux locaux et nationaux par un maillage d'artisans locaux spécialisés dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap : charte « *Bien vivre chez soi* » portée par le conseil départemental, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB).
- Fédérer les acteurs : ADIL, SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat), CAPEB, FFB, Action Logement
- Intégrer les projets retenus dans le cadre de la conférence des financeurs
- Créer dans le guide des solidarités géré par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires un lien sur l'ensemble des informations relatives à l'adaptation des logements

## 2

## Faciliter le repérage des besoins en adaptation du logement

## QUOI

- Anticiper l'adaptation du logement pour éviter les situations d'urgence
- Créer un outil de repérage pour pouvoir permettre la localisation de logements ayant besoin d'adaptation.
- Utiliser les programmes d'adaptation de l'habitat

## COMMENT

- Organiser des journées d'information auprès des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des prestataires de services à domicile à la Maison Bleue 41
- Suite aux visites de Maison Bleue, assurer si nécessaire un lien vers les services compétents pour une évaluation de situation (ADIL, Vivre Autonome 41, ergothérapeute)
- Identifier les caractéristiques du logement dans le cadre de l'évaluation
- Accompagner l'utilisateur vers un logement adapté à ses besoins
- Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), créer une articulation entre l'animateur de l'opération et l'ensemble des acteurs du secteur.

## 3

## Accompagner les usagers vers des solutions pérennes

## QUOI

- Renforcer les moyens consacrés à l'évaluation technique, aux préconisations des travaux, de suivi de travaux
- Accompagner les ménages/entourage/artisans/financeurs avant et pendant le chantier
- Faciliter un relogement dans un nouveau chez soi adapté quand son adaptation n'est pas possible et mettre en relation l'offre et la demande de logements sociaux adaptés du parc public
- Accompagner les personnes qui doivent faire le deuil de leur logement
- Favoriser l'intégration par le logement des publics dans la société (mixité sociale et intergénérationnelle)

## COMMENT

- Développer des conventions avec des associations ayant les compétences pour mener ces actions
- S'appuyer sur les dispositifs existant tels que la charte des artisans, la Maison Bleue, Vivre Autonome 41...
- Participer aux travaux de réflexion menés par les bailleurs sociaux (ex : protocole conseil départemental-Terre de Loire Habitat ...) pour l'adaptation de leurs parcs locatifs
- Mettre en relation l'offre et la demande en logements adaptés
- Mutualiser les dispositifs d'accompagnement existants (ADIL, SOLIHA,...) sur cette problématique et faire émerger une nouvelle offre si nécessaire
- S'assurer que les logements construits comprenant des logements adaptés puissent être attribués en respectant la mixité sociale et intergénérationnelle.

## 4

## Améliorer les aménagements extérieurs des logements

## QUOI

- S'assurer de la facilité de circulation aux alentours du logement et de la proximité des services
- Être force de proposition auprès des collectivités si nécessaire pour l'aménagement de l'espace public afin de faciliter et sécuriser la circulation des publics cibles

## COMMENT

- En référence à la charte Habitat regroupé du conseil départemental, vérifier que les logements adaptés permettent le maintien d'une autonomie tant au niveau des services que des commerces.
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent en lien avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) sur l'aménagement de leur espace public



### Public(s) visé(s)

- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap



### Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022



### Bénéfices attendus

- Prévention de la perte d'autonomie
- Maintien de l'autonomie des publics
- Maintien à domicile des publics dans des conditions optimales
- Adaptation de l'offre de logement aux besoins de demain



### Points de vigilance

- Nécessité d'une volonté commune des partenaires pour répondre aux objectifs ci-dessus
- Nécessité de prévoir un budget maîtrisé pour accompagner les opérations

#### PILOTAGE DE L'ACTION

##### COORDINATEURS

- Service Habitat du conseil départemental
- Maison Bleue

##### CONTRIBUTEURS INTERNES

- Conseil départemental

##### CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Bailleurs sociaux
- Collectivités volontaires
- CAUE
- Associations : ADIL, SOLiHA, APF...
- Professionnels médicaux, médico-sociaux et sociaux
- Services de l'État
- Représentants des publics

#### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



### Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de logements adaptés dans le département et par public
- Nombre d'opérations accompagnées et par public
- Nombre de collectivités accompagnées dans la réflexion de l'aménagement
- Pourcentage de demandes satisfaites par rapport à l'offre de logements adaptés